

Consultation publique
**Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de construction 2013-741**

Prenez avis que le Conseil municipal de la Ville de Lachute, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, a adopté le projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de construction numéro 2013-741 afin de permettre les fondations monolithiques pour certaines catégories d'immeubles** » et tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 7 août 2023 à compter de 19 heures, à la salle du Conseil, située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce projet de règlement a pour but de permettre les dalles monolithiques uniquement pour les bâtiments industriels, agricoles, les hangars d'avion et commerciaux reposant directement sur un sol compacté et stable et sous certaines conditions :

- la fondation monolithique doit être constituée d'une dalle structurale de béton armé dont le périmètre est plus épais pour supporter la majorité des charges provenant des murs extérieurs du bâtiments;
- le bâtiment ne doit pas avoir de sous-sol ou de vide sanitaire sous la dalle;
- le dessous et le périmètre de la fondation monolithique doivent être isolés avec un isolant rigide à haute densité;
- le dépôt d'une étude de sol scellée et signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui démontre que le sol est bien drainé et que sa nature permet d'assurer une capacité portante suffisante;
- le dépôt d'un plan de la fondation scellée et signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui démontre que la dalle peut supporter les charges auxquelles elle va être exposée.

L'ensemble de la Ville est visé par le projet de règlement.

Cette modification est une initiative de la Ville de Lachute.

Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement y compris un plan à l'échelle de la zone concernée est disponible pour consultation sur demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ou peut être consulté au www.lachute.ca (onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Avis publics »).

Le 3 juillet 2023
(U-2023.302)

M^e Jasmine Bigras, greffière adjointe

The present public notice is given to the interested persons concerning the public meeting that will be held in connection with a land use planning and development draft by-law. For further information : 450 562-3781, ext. 211.